



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mai 2012
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Sixième session

Formation Libéria

Résultats du premier examen de la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria

1. Le 16 novembre 2010, le Gouvernement libérien et la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix ont adopté la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria (PBC/4/LBR/2), à l'appui des efforts déployés par le Libéria dans le domaine de la consolidation de la paix. Les priorités arrêtées étaient les suivantes : réaffirmation de l'état de droit, appui à la réforme du secteur de la sécurité et promotion de la réconciliation nationale. La Commission est également convenue de procéder à l'examen conjoint du respect de la Déclaration susmentionnée tous les neuf mois à compter de la date de son adoption.

2. Le 6 septembre 2011, M. Amara Konneh, Ministre libérien de la planification et des affaires économiques, a rendu compte à la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix des efforts consacrés par son gouvernement au premier examen du respect de la Déclaration. Après avoir reçu l'accord du Comité directeur mixte pour le Libéria, le Gouvernement libérien a présenté son rapport d'étape à la Commission de consolidation de la paix. Le 9 septembre 2011, le rapport a été distribué aux membres de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix.

3. Après avoir reçu le rapport d'étape soumis par le Gouvernement, les membres de la formation Libéria ont présenté de nouveaux éléments d'information sur l'action qu'ils avaient menée pour faciliter le respect des engagements de la Commission de consolidation de la paix. Un rapport intitulé « A Review of Progress in the Implementation of the Statement of Mutual Commitments on Peacebuilding in Liberia, First Progress Report – November 2010-July 2011 » (Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prévues au titre de la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria, premier rapport d'étape novembre 2010-juillet 2011), s'inspirant du rapport d'étape soumis par le Gouvernement libérien, des apports des membres de la formation, des rapports de mission établis par la Commission de consolidation de la paix et d'études connexes, a été établi. Ce document analyse les résultats obtenus dans les



trois domaines d'activités prioritaires en rapport avec l'action d'ensemble en faveur de la consolidation de la paix menée dans le cadre des préparatifs de la période de transition qui fera suite au départ de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Le rapport conclut en affirmant que les engagements convenus dans la Déclaration demeurent pour l'essentiel valables mais propose d'apporter quelques changements à ce document de sorte qu'il puisse mieux rendre compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. En outre, il recommande que les nouveaux résultats escomptés au titre de chaque engagement servent de critères à la mesure des progrès accomplis, lors du deuxième examen de la mise en œuvre des mesures prévues au titre de la Déclaration, et propose de proroger de 9 à 12 mois la période qui doit s'écouler entre chaque examen.

4. Ce premier examen de la mise en œuvre des mesures prévues au titre de la Déclaration intervient alors que le deuxième scrutin présidentiel à se tenir depuis la conclusion de l'Accord de paix global il y a plus de huit ans vient de s'achever avec succès. Tandis que la Présidente libérienne, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, qui vient d'être réélue pour un second mandat, est investie dans ses fonctions, le Libéria s'apprête à revoir son deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans le cadre de la définition de perspectives nationales destinées à le placer sur une trajectoire à long terme qui devrait faire de lui un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Le présent document, qui s'inspire des recommandations contenues dans le rapport d'examen, propose de modifier en conséquence les parties de la Déclaration qui ont trait aux engagements.

5. La Commission de consolidation de la paix est consciente que c'est au Gouvernement et au peuple libériens qu'il appartient au premier chef d'œuvrer en faveur de la consolidation de la paix et du développement. Les paragraphes ci-après exposent en détail les obligations incombant à chaque partie telles qu'elles ont été revues, ainsi que les résultats escomptés qui serviront de critères pour le deuxième examen de la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria, en août 2012.

A. Engagements pris par le Gouvernement du Libéria

Le Gouvernement du Libéria s'engage à mener les activités décrites ci-après dans les trois domaines d'action prioritaires.

1. Renforcement de l'état de droit

a) Faire une priorité de la volonté politique de faciliter les travaux de la Commission de la réforme législative et de la Commission foncière, afin qu'elles soient mieux à même d'exécuter les tâches qui leur ont été confiées

Résultats escomptés de la Commission de la réforme législative et de la Commission foncière

- Mise en place du système alternatif de règlement des différends
- Rédaction du projet de loi sur les terres domaniales, à temps pour permettre la tenue de consultations nationales

- Élaboration d'une première ébauche de la politique nationale de réforme législative
- Progrès dans la réalisation des résultats/objectifs attendus au titre de la Stratégie de la Commission de la réforme législative
- Tenue d'une conférence nationale sur la réforme judiciaire

b) Accroître le budget alloué au secteur de la justice

Résultats escomptés

- Accroissement du budget alloué à la justice conformément aux recommandations de l'ONU et à celles qu'a formulées la Banque mondiale dans son examen des dépenses consacrées à la justice et à la sécurité
- Diffusion des résultats de l'examen susmentionné

c) Prendre des mesures immédiates pour réduire la proportion inacceptable de cas de détention provisoire

Résultats escomptés

- Baisse du nombre de détentions provisoires
- Promulgation d'une loi sur les jurys
- Formation d'un plus grand nombre de fonctionnaires de la justice
- Application à un plus grand nombre de condamnés du système pilote de libération conditionnelle/mise à l'épreuve

d) Renforcer la gestion des ressources humaines afin de garantir que des fonctionnaires qui ont été jugés compétents ont reçu une formation appropriée et font preuve d'une compréhension précise de la loi, sont affectés dans les provinces, et à un rythme similaire à celui de la mise en place des fonctionnaires de la Police nationale

Résultats escomptés

- Affectation de magistrats nouvellement diplômés
- Augmentation du nombre de recrutements et d'affectations de procureurs et de défenseurs publics
- Affectation d'un nombre de juges proportionnel à la quantité d'affaires inscrites au rôle
- Création d'un bureau de services juridiques au pôle

e) Créer un espace de dialogue public sur l'état de droit et les questions connexes

Résultats escomptés (complémentaires de ceux qui avaient été proposés au titre du premier engagement)

- Suite donnée aux recommandations formulées à la conférence nationale de 2010 sur l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels

- Lancement d'une campagne visant à sensibiliser les citoyens à leurs droits et à leurs responsabilités

f) Créer et appliquer un système de gestion et de suivi des affaires, tout en facilitant l'établissement de relations entre les professionnels de l'ensemble du système judiciaire, y compris la Police nationale

Résultats escomptés

- Création puis mise à l'essai dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba, d'un système d'archivage et de gestion des dossiers
- Extension aux comtés relevant des deuxième et troisième pôles régionaux de justice et de sécurité, du nouveau système d'archivage et de gestion des dossiers

g) Établir des mécanismes efficaces de contrôle du système judiciaire qui garantissent l'indépendance de la justice et sa transparence vis-à-vis du public

Résultats escomptés

- Création d'un Bureau de la fonction publique au sein du(des) pôle(s)
- Examen par les institutions des secteurs de la justice et de la sécurité des mécanismes de responsabilisation et de contrôle et application des recommandations
- Création d'un organe civil de contrôle indépendant des agents de justice dont le mandat aura été défini à la suite de consultations avec le grand public
- Fin de l'examen des frais de justice ainsi que des dispositions et procédures relatives à la perception d'amendes
- Fin de l'examen du système de libération sous caution
- Tenue, à intervalles réguliers, de réunions de la Commission parlementaire chargée des questions judiciaires
- Élaboration par l'équipe spéciale chargée des non-juristes ou par tout autre organe compétent, d'une politique aux fins de la mise sur pied d'un programme parajuridique libérien

2. Soutien à la réforme du secteur de la sécurité

a) Préserver la volonté politique d'adopter et de faire appliquer la loi sur la réforme de la sécurité et du renseignement

Résultats escomptés

- Le Conseil national de sécurité se réunit régulièrement
- Les Conseils de sécurité des comtés de Bong, Grand Kru, Grand Gedeh, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et de Sinoe fonctionnent
- La représentation et la participation active des femmes sont assurées à tous les niveaux de la prise de décisions en matière de sécurité

- Élaboration de la loi relative à la police
- La réforme de l'Office de lutte contre la drogue est engagée
- Le public est associé au dialogue sur la teneur de la loi relative à la réforme de la sécurité et du renseignement

b) Accroître le budget alloué aux institutions essentielles pour la sécurité et l'état de droit, notamment les forces armées, la Police nationale, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation et le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion

Résultats escomptés

- Augmentation des ressources budgétaires allouées conformément aux recommandations de l'ONU et à celles qu'a formulées la Banque mondiale lors de son examen des dépenses de justice et de sécurité
- Diffusion des résultats de l'examen susmentionné

c) Appuyer l'instauration et le bon fonctionnement de cinq pôles régionaux

Résultats escomptés

- Le traitement des titres fonciers pour les pôles régionaux est achevé
- Création au sein des pôles d'un service d'assistance au public doté des moyens de protection nécessaires pour que les citoyens puissent porter plainte
- Affectation de 70 % des effectifs de la Police nationale, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, dont 20 % de femmes dans les pôles régionaux
- Mise en place de plans de contrôle et de commandement à l'intention de la Police nationale, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion
- Mise en place de mécanismes permettant de mesurer le degré d'efficacité des pôles
- Création de réseaux de communication intégrés à l'intention du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de la Police nationale
- Les cadres législatifs et réglementaires ont fait l'objet de modifications visant à promouvoir la décentralisation des secteurs de la justice et de la sécurité

d) Faire progresser la réforme du Bureau de l'immigration et de la naturalisation conformément à son plan stratégique, tout en poursuivant la réforme de la Police nationale

Résultats escomptés

- Accroissement des possibilités de formation offertes aux fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et aux membres de la Police nationale

- Lancement du projet de réforme structurelle du Bureau de l'immigration et de la naturalisation

e) **Progresser sur la voie de l'instauration de mécanismes de contrôle civils efficaces des institutions nationales chargées de la sécurité, notamment en dotant de moyens appropriés le Conseil de sécurité national et les Conseils de sécurité provinciaux, mais aussi les organes de contrôle compétents au Parlement**

Résultats escomptés

- Examen des mécanismes civils actuels de responsabilisation et de contrôle des institutions nationales chargées de la sécurité
- Mise en œuvre des recommandations contenues dans l'étude conjointe de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et du Département des opérations de maintien de la paix, consacrée aux mécanismes de responsabilisation et de contrôle des institutions nationales chargées de la sécurité
- Désignation, à Bong, Grand Kru, Grand Gedeh, Lofa, Maryland, Nimba, River Gee et Sinoe d'un coordonnateur de la police de proximité
- Parachèvement du plan stratégique du Ministère de la défense
- Examen de la stratégie d'ensemble visant à rendre opérationnels les mécanismes civils de contrôle

f) **Continuer de participer activement aux initiatives régionales menées par la CEDEAO**

Résultats escomptés

- Poursuite, en coopération avec d'autres pays de la sous-région et la CEDEAO, des efforts consacrés à la gestion des cellules de lutte contre la criminalité transnationale
- Examen par le Parlement de la loi relative au contrôle des armes à feu
- Progression des efforts entrepris en vue de la création d'une commission sur les armes légères
- Des efforts sont faits en vue de doter la cellule de lutte contre la criminalité transnationale des effectifs nécessaires

3. Promouvoir la réconciliation nationale

a) **Multiplier les occasions de dialoguer dans un esprit d'ouverture en vue de la réconciliation nationale, en abordant notamment le rapport de la Commission Vérité et réconciliation et les pierres d'achoppement en matière de droit foncier**

Résultats escomptés

- Soumission dans les délais requis des rapports que le Gouvernement est tenu de présenter conformément à la loi relative à la Commission Vérité et réconciliation

- Tenue, dans un esprit d'ouverture, d'un dialogue sur la réconciliation nationale
- Parachèvement et mise en œuvre de la stratégie de réconciliation nationale

b) Susciter la volonté politique nécessaire pour que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme puisse s'acquitter de son mandat

Résultats escomptés

- Clarification du mandat de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, au regard des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation
- Mise en œuvre du plan de travail de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme

c) Réfléchir à une initiative pilote de service national accompli par les jeunes

Résultats escomptés

- Exécution d'un programme national de service national pour la paix et le développement accompli par les jeunes

B. Engagements de la Commission de consolidation de la paix

L'appui de la Commission aux efforts consentis sur le plan national en faveur de la consolidation de la paix prendra plusieurs formes : sensibilisation et soutien sur le plan politique, mobilisation de ressources et promotion d'une action coordonnée de toutes les parties prenantes compétentes. L'engagement de la Commission contribuera à l'efficacité de l'action menée aux fins de la consolidation de la paix et au renforcement de la capacité du Gouvernement d'assumer progressivement les nombreuses fonctions essentielles dont s'acquittent actuellement la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies au titre de la réforme du secteur de la sécurité et du rétablissement de l'état de droit; il contribuera aussi au progrès sur la voie de la réconciliation nationale.

À ces divers titres, la Commission de consolidation de la paix prend les engagements suivants :

a) Mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre des actions prioritaires en matière de consolidation de la paix qui sont énoncées dans la présente Déclaration d'engagements réciproques et dans le Plan d'action prioritaire, en priant instamment les divers donateurs qui ont annoncé des contributions ou se sont engagés à effectuer des donations de les honorer et d'en assurer la coordination efficace; ces efforts seront menés en coordination avec les responsables libériens

Résultats escomptés

- Prise de contacts avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux qui comptent parmi les donateurs traditionnels
- Prise de contacts avec les fondations susceptibles d'allouer des fonds au Libéria

- Organisation, de concert avec la Banque africaine de développement, de débats de suivi centrés sur le Libéria

b) Mobiliser de nouveaux donateurs et encourager l'implication de partenaires dans toutes les tribunes internationales auprès desquelles il est possible d'obtenir un appui pour le Libéria; ces efforts seront menés en coordination avec les responsables libériens

Résultats escomptés

- Prise de contacts avec les sociétés multinationales opérant au Libéria en vue de recenser les possibilités de levée de fonds
- Prise de contacts avec les États qui détiennent des parts dans les sociétés multinationales opérant au Libéria
- Obtention de ressources en nature auprès des États de la région

c) Susciter un intérêt durable en faveur du Libéria et s'employer à obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte son appui à la consolidation de la paix, en mettant en relief les progrès accomplis à ce titre, mais aussi les défis, les risques et les possibilités qui y sont associés

Résultats escomptés

- Interventions faites lors de différentes réunions (Conseil des relations extérieures, conseils d'administration d'organismes des Nations Unies, tables rondes, colloques universitaires, etc.) en vue de plaider la cause du Libéria, en coordination avec des responsables libériens

d) Œuvrer avec des partenaires régionaux, en particulier la CEDEAO et l'Initiative de la Makona, afin de tirer parti de leur action pour instaurer une paix durable au Libéria et dans la sous-région

Résultats escomptés

- Recensement des moyens dont dispose la CEDEAO pour contribuer aux délibérations de la Commission de consolidation de la paix
- Poursuite des efforts de coordination avec d'autres formations de la Commission de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, en consultation avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la CEDEAO, le Département des affaires politiques, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Département des opérations de maintien de la paix

e) Faire part au Gouvernement et au peuple libériens des enseignements de l'expérience acquise dans des situations similaires, en particulier pour ce qui est du statut d'occupation et du droit foncier, de l'harmonisation des systèmes juridiques traditionnels et formels et de la réconciliation, en se montrant objective et en suscitant, le cas échéant, la volonté politique de poursuivre les activités menées à ces divers égards

Résultats escomptés

- Poursuite de la coopération avec les experts dans les domaines suivants : réconciliation nationale, justice transitionnelle, état de droit et réforme du secteur de la sécurité
- Mise en commun et comparaison des pratiques suivies en matière de poursuite de crimes de guerre, de rapatriement, de commémoration, de documentation historique et de symboles nationaux, et partage d'informations de cette nature avec le Gouvernement et la population du Libéria, par le biais de réunions, de rapports et d'autres formes de communication (communiqués de presse, entretiens radiodiffusés, etc.)

f) Contribuer aux délibérations sur le Libéria, en particulier au Conseil de sécurité, en fournissant des avis sur les trois priorités en matière de consolidation de la paix, l'objectif étant d'obtenir que, s'agissant de la gestion de la sécurité, le relais soit transmis de façon responsable au Gouvernement libérien par la MINUL

Résultats escomptés

- Échange des rapports analytiques de mission avec le Conseil de sécurité
- Présentation d'exposés au Conseil de sécurité lors des réunions biennales que celui-ci consacre au Libéria
- Entretiens réguliers avec les secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix
- Contribution aux travaux de la mission d'évaluation technique de l'ONU en 2012

g) Contribuer, tant individuellement que collectivement, aux efforts déployés par le Libéria aux fins de la consolidation de la paix en lui offrant de collaborer étroitement avec la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans cette entreprise, en encourageant la coordination effective de l'ONU, des organisations internationales et des donateurs à l'échelle des pays, des sièges et des capitales

Résultats escomptés

- Participation aux réunions de la Cellule de mission intégrée pour le Libéria au niveau des responsables
- Mobilisation des parties concernées (universitaires, groupes de réflexion, organisations non gouvernementales, experts, etc.) invitées à contribuer à l'établissement des documents et à participer à des réunions ainsi qu'à d'autres activités
- Évaluation du degré de coordination et de la contribution des donateurs à l'échelle des pays, des sièges et des capitales

h) Suivre la préparation, puis la mise en œuvre du Programme de consolidation de la paix au Libéria en plaidant pour que les priorités énoncées dans la Déclaration d'engagements réciproques en ce qui concerne la consolidation de la paix soient effectivement prises en compte

Résultats escomptés

- Le Comité directeur mixte et d'autres partenaires sont invités à participer, par visioconférence, aux réunions de la formation ou du Groupe directeur
- Examen des rapports relatifs à la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Libéria soumis par le Comité directeur mixte
- Visite des lieux où sont exécutés les projets et entretiens avec les partenaires d'exécution lors de déplacements sur le terrain

C. Examen périodique du respect des engagements

La Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement du Libéria conviennent de procéder à un second examen du respect de la Déclaration d'engagements réciproques, tous les 12 mois à compter d'août 2012, date à laquelle le Gouvernement libérien soumettra son prochain rapport d'étape.

L'examen périodique portera sur les résultats escomptés arrêtés dans le présent document.

Le Comité directeur mixte au Libéria veillera à inscrire à son ordre du jour les problèmes de consolidation de la paix, notamment les questions politiques urgentes, de sorte qu'ils puissent faire l'objet de consultations entre le Gouvernement libérien et ses partenaires, dont la Commission de consolidation de la paix.
